

Flash info

- **Pourquoi participer aux instances représentatives du personnel à VNF ?**
- **Cela remet-il en cause l'engagement de la CFDT-VNF dans le cadre de l'intersyndicale contre la réforme des retraites ?**

Ne nous y trompons pas, la réforme des retraites avec le report de l'âge légal à 64 ans est injuste, injustifiée et a été adoptée avec une méthode qui est certes légale mais très contestable sur le plan démocratique. D'ailleurs 70 % des Françaises et Français comme 93 % des travailleuses et travailleurs y restent opposés bien que celle-ci soit désormais promulguée.

La **CFDT-VNF**, dans la ligne de la CFDT nationale (souvent mise en cause par le Président de la République par l'intermédiaire de son secrétaire général) a toujours été, depuis le début, opposée à cette réforme des retraites.

Elle le reste et le restera !

Un mot d'ordre qui rassemble tous les syndicats dans une intersyndicale, du jamais vu depuis longtemps ! Que cela soit dans sa composante ou sa durée. Ce mot d'ordre est simple : **la retraite à 64 ans c'est non !**

Cette intersyndicale nationale s'est déclinée localement dans toutes les entreprises, services ou établissements publics. L'intersyndicale formée contre ce projet de réforme a, tout au long du conflit, arrêté des dates sur des actions communes, des journées de grève et des appels à la manifestation. **Cette intersyndicale**, et c'est ce qui a fait son succès, **s'est toujours tenue dans le respect de la diversité de sa composante et de ses actions**. Ainsi, toutes les actions intermédiaires aux journées d'appels intersyndicaux étaient libres pour chaque organisation, syndicat ou section syndicale et même au-delà pour chaque citoyen.

La **CFDT-VNF** a toujours répondu présente en relayant, organisant et participant à chacune des actions et mobilisations contre cette réforme et toujours en assumant sa position.

Il n'est nullement question de remettre cela en cause !

D'ailleurs, la **CFDT-VNF** déposera, comme elle le fait depuis le mois de janvier, un nouveau préavis de grève pour couvrir la période du mois de mai. L'objectif sera de participer à toutes les futures actions confédérales qui seront validées dans l'intersyndicale contre le projet de réforme des retraites et permettre à tous les personnels d'exercer leur droit de grève.

L'intersyndicale contre la réforme des retraites ne signifie pas, et cela a été rappelé par le Secrétaire Général de la CFDT, Laurent BERGER, l'absence de divergence entre les organisations syndicales et l'existence d'un accord général sur l'ensemble des sujets. Sur cette réforme, le consensus est la retraite à 64 ans c'est non !

La promulgation de la loi a été faite dès le soir de la validation partielle du projet de loi par le Conseil d'Etat sonnait comme une nouvelle provocation du Président de la République. Alors que celui-ci revendiquait de passer à autre chose, la confédération de la CFDT a été claire sur le fait qu'il serait nécessaire de tenir un délai de décence **avant de reprendre les discussions avec ce gouvernement**. En effet, après ce passage en force, il n'était nullement question de tourner la page. **Le prochain appel unitaire est d'ailleurs programmé pour le 1^{er} mai**, fait assez rare car à très peu d'occasion une intersyndicale s'est tenue à cette date.

Nous vous invitons toutes et tous à vous mobiliser à cette occasion pour exprimer la contestation.

L'intersyndicale de notre ministère s'est réunie mardi de la semaine dernière à 12H et a acté le boycott de toutes les instances ministérielles jusqu'au 1^{er} mai. **Ce Boycott est l'occasion pour elle de passer un message au gouvernement par l'intermédiaire de son Ministre ou de son représentant qui préside ces instances.**

Pour la CFDT-VNF, les instances de VNF ne se tiennent pas à la même échelle. Il y a une différence entre un ministère piloté par un ministre du gouvernement et un établissement public ou une entreprise privée.

Aussi, de son côté, les choses sont claires : **La CFDT-VNF sera mobilisée partout contre ce projet de réforme ou tout autre projet qui irait à l'encontre des personnels de VNF et elle sera présente partout où il est possible de faire entendre la voix des personnels et défendre leurs intérêts.** L'attitude de mépris du Président de la République justifie la rupture actuelle de dialogue que cela soit avec lui ou les représentants de son gouvernement. A chaque appel à la grève et manifestation de l'intersyndicale, **la CFDT-VNF** a sollicité le report des réunions programmées ces jours-là avec la direction de VNF et il y en a eu beaucoup ! **Pour autant, l'attitude du Président de la République et de son gouvernement, ne peut justifier selon nous, de ne plus discuter des sujets qui sont le quotidien des personnels** et dont la nature n'a rien à voir avec le conflit national actuel.

Si demain, **en présence d'un consensus intersyndical à VNF** contre un projet de VNF ou face à une surdité accrue du Directeur général et de ses représentants de la direction sur une problématique dans leur périmètre d'action, bien sûr la CFDT-VNF se mobilisera et entrera dans l'action. D'ailleurs, **la question** s'est déjà posée et **pourrait bientôt se reposer si la direction n'entend pas accompagner l'inflation** par des mesures salariales directes ou indirectes qui soient significatives au regard de la situation économique pour l'ensemble de ses personnels.

Sur chacune des réunions avec la direction, nous sommes attentifs aux ordres du jour et ouverts, lorsque cela va dans l'intérêt des personnels, aux actions intersyndicales pour lesquelles, d'ailleurs, nous sommes régulièrement à l'initiative. **Toutefois, et c'est ce qui fait la richesse syndicale, il peut y avoir des appréciations différentes d'un projet à un autre et sauf à ne constituer qu'un seul syndicat avec un unique courant de pensée, l'intersyndicale n'est pas le mode d'expression permanent.**

A VNF, les organisations syndicales sont d'accord sur le fond, c'est-à-dire contre la réforme des retraites, mais pas sur la méthode, à savoir boycotter systématiquement toutes les réunions au sein de notre établissement pour s'opposer à la réforme des retraites ! Clairement, en ne siégeant pas dans ces instances où nous avons été élus pour porter des propositions et obtenir des avancées, nous laissons les mains libres à la direction pour avancer seule. **Cela irait à l'encontre de nos convictions et de notre devoir de défense des intérêts des personnels.**

Le Directeur général nous l'a confirmé mardi lors de notre bilatérale de 13H30, le DRHM l'a confirmé lors du CSA, **ils avaient l'autorisation du ministère de tenir ce CSA et de maintenir l'ordre du jour** indépendamment du fait que le CSA du ministère ne se tenait pas. Cela voulait dire que concernant le projet DSIN, le Décret de « simplification » du conseil d'administration, le projet de décret statutaire des PETPE et du nouveau régime indemnitaire, **la direction n'avait plus, en cas de boycott complet, qu'à procéder à une re-convocation de forme** pour passer tous ces projets sur lesquels il y avait et il y a encore fort à dire. Cela n'est pas acceptable pour la CFDT-VNF.

Dès la veille du CSA, **nous avons demandé et obtenu** en bilatérale avec le DG, **la requalification** du point portant sur les PETPE en point d'information et **le retrait** de la consultation portant sur décret de « simplification » du conseil d'administration. **L'objectif pour la CFDT-VNF était d'attendre la présence de toutes les organisations syndicales pour ces consultations.** Nous avons obtenu avec une autre organisation syndicale qui a participé au groupe de travail DSIN mardi soir, de belles avancées pour les personnels concernés par cette réorganisation.

Vous pouvez le voir en pièce jointe, lors du CSA, les discussions nous ont permis d'obtenir de nouvelles avancées dans le projet du futur régime indemnitaire des PETPE (RIVE) et concernant la DSIN, nous avons obtenu des garanties par la traduction écrite dans les documents de l'administration des engagements verbaux pris en groupe de travail. **En complément, les échanges ont permis d'apporter quelques précisions importantes pour les personnels.**

Ne pas siéger n'aurait pas permis de sensibiliser davantage un gouvernement obtus et « borné » pour qui les instances de VNF sont transparentes MAIS siéger a permis de clarifier de nombreux points et obliger la direction, par la concertation, à procéder à quelques avancées parfois significatives pour les personnels.

Nous respectons les choix de chaque organisation syndicale et en l'absence de celles-ci, nous avons refusé d'être consultés sur deux sujets fondamentaux pour les personnels. **Dans l'intérêt de l'intersyndicale contre la réforme des retraites, nous entendons que ce respect soit réciproque et que chacune des organisations syndicales de VNF, en dehors des engagements pris dans l'intersyndicale de VNF, reste libre de ses choix et de ses actions !**